TANLIB : inscription obligatoire pour les élèves non Niortais

publié le 17/06/2019

Madame, Monsieur,

L'année scolaire se termine et le titre de transport des scolaires de votre établissement arrive à expiration le 5 juillet 2019.

Le réseau de transport desservant les communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais est gratuit. Toutefois, l'inscription préalable reste impérative et obligatoire afin de nous permettre de dimensionner les services de transport scolaire en fonction de la demande.

L'inscription aux transports scolaires se fait exclusivement sur notre site internet tanlib.com avant le 31 juillet 2019.

Si vous les scolaires ne peuvent pas s'inscrire en ligne, rendez-vous à l'agence Tanlib, Place de la Brèche à Niort, avant le 31 juillet 2019. Pour cela, il faut se munir d'une photo d'identité.

Vous trouverez ci-joint :

Affiche A3
Mode emploi pour s'inscrire
Lien pour les inscriptions : https://www.tanlib.com/a-services-scolaires-5.html

Pour tout complément d'information, vous pouvez nous contacter au 05 49 09 09 00 ou vous adresser à l'agence Tanlib du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 / 13h30 à 18h30 et le samedi de 09h30 à 12h00.

Bien cordialement.

Documents joints

mode_emploi_inscription_scolaire_2019-2020 (PDF de 287.8 ko)

affiche_inscription_scolaire (PDF de 809.3 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.